INONDATIONS

ET

REBOISEMENT.

EXTRAIT DU

MONITEUR DES EAUX ET FORÈTS,

NUMÉRO DE DÉCEMBRE 1846.

REVU ET CORRIGÉ

PAR M. PHILIPPAR,

PROFESSEUR DE SYLVICULTURE A L'INSTITUT AGRICOLE DE GRIGNON.

PARIS.

IMPRIMERIE ÉDOUARD PROUX ET Ce,

RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANS, 3

—

MARS 1847.

INONDATIONS

ET REBOISEMENT.

EXTRAIT DU

MONITEUR DES EAUX ET FORÈTS,

NUMÉRO DE DÉCEMBRE 1846.

REVU ET CORRIGÉ PAR M. PHILIPPAR, PROFESSEUR DE SYLVICULTURE A L'INSTITUT AGRICOLE DE GRIGNON.

Toute la presse, sans distinction d'opinion, a été unanime, on peut le dire, dans sa sollicitude pour les victimes des affreux désastres d'octobre, pour ces naufragés surpris, au milieu des terres, par une de ces catastrophes qui semblent réservées aux navigateurs. Secours prompts, abondans, aux inondés, voilà, en résumé, ce que, partout, les journaux ont demandé ; et, à cet égard, il faut reconnaître que leur zèle et leurs talens se sont réunis pour toucher les cœurs; et s'ils n'étaient pas entendus, si la charité faisait défaut en France, au moins la presse aurait fait son devoir, qu'elle continue encore à remplir avec la même ardeur qu'à l'époque de l'événement.

Pour nous, en proposant d'abord, dans notre dernier numéro, une loterie générale à l'instar de celle du Petit-Bourg, qui aurait été à la portée de toutes les bourses et de toutes les industries, nous ne croyons pas avoir encore satisfait à notre

mission de *Moniteur des Eaux et Forêts* (1). Nous sentons qu'il y a quelque chose de plus grand, de plus général, de plus durable à faire en faveur des malheureuses populations qui, ayant à lutter contre toutes les rigueurs de l'hiver, se trouvent aujourd'hui sans gîte, ne savent où mettre à l'abri leur trop profonde misère, et attendent de la charité publique les moyens de pourvoir aux premiers besoins de la vie : *le coucher, le vêtement, le pain, le bois et les semailles nécessaires pour le printemps prochain.*

Nous comprenons qu'il y a nécessité pour le pays à s'occuper, avec la plus sérieuse attention, des moyens d'éviter ces débordemens, qui se renouvellent trop souvent sur tous les points, dévastant la propriété, ruinant la population en atteignant d'une manière effroyable le producteur et le consommateur.

Les boisemens intelligens peuvent nous préserver de tous ces maux, et il est grandement temps de reconnaître que c'est par les boisemens opérés sur une grande échelle que l'on parviendra à la répartition désirable de ces eaux torrentielles qui, affluant sur certains points, sont la cause de ces désordres dont les conséquences sont si funestes.

Il nous a été donné, dans une vie toute vouée à la sylviculture et à l'exploitation des bois, de voir, souvent de bien près, les souffrances et les privations de tout genre des ouvriers dans les forêts, des flotteurs le long des ruisseaux, rivières et fleuves, et d'assister à leurs pénibles travaux, *si peu rétribués* ; notre sympathie est donc aussi vive que sincère pour les maux qu'il s'agit de soulager aujourd'hui et dont il faudrait prévenir à jamais le retour. Or, nous ne croyons pouvoir mieux montrer cette sympathie, qu'en essayant d'indiquer et les causes réelles des désastres que nous déplorons, et les mesures qu'il importe d'adopter, soit pour rendre les inondations impossibles, soit, au moins, pour en atténuer les terribles effets.

---

(1) Numéro d'octobre, page 480.

Nous n'entrerons pas dans les faits et les épisodes du drame de l'inondation; la presse a tout dit, tout raconté d'une manière si complète, que nous craindrions de fatiguer le lecteur par un exposé qui ne serait qu'une vaine répétition; nous nous bornerons, comme nous l'avons annoncé, *à un examen pratique* des causes de l'inondation et des moyens dont l'emploi rendrait certainement le fléau moins à craindre.

Nous commencerons par dire que nous nous unissons *à tout le monde* pour attribuer les inondations de la Loire, du Gard, du Rhône, de l'Isère et de la Durance, au déboisement des montagnes des Cévennes, du Forez, de l'Auvergne et des Alpes, produit par l'envahissement incessant des céréales, des prairies, de la vaine pâture, et surtout par la fausse application de principes sylvicoles mis en rapport dans les détails d'aménagemens et d'exploitation avec les diverses situation.

Le système *de nettoyage et de coupes claires* applicable selon la circonstance, poussé à l'extrême ou mal compris, laisse le champ libre aux trombes d'eau et aux grandes pluies qui, au lieu d'aller insensiblement grossir les réservoirs de nos sources et de nos fontaines, coulent avec impétuosité, entraînant dans leur course rapide et torrentielle le sol végétal, les plants qui le garnissent si imparfaitement, et vont, s'accumulant sur certains points, causer les ravages et la destruction dont nous déplorons aujourd'hui les funestes résultats.

CAUSES DE L'INONDATION.

Les chaleurs tropicales que nous avons éprouvées cette année, leur durée inusitée, ont mis tellement à sec les mares, les étangs, les sources, les ruisseaux et les rivières, qu'on aurait pu se croire en Egypte, moins les réservoirs dont elle sait si habilement se ménager la grande et indispensable ressource.

Il est facile de concevoir que l'atmosphère a dû absorber une immense masse d'eau pour produire une telle sécheresse,

etparticulièrement dans la position centrale des montagnes des Cévennes, du Forez et de l'Auvergne ; elle se sera successivement accumulée à un tel point, qu'elle aura été brisée par un coup de tonnerre à l'approche des fraîches nuits d'automne, et qu'enfin des causes géologiques se joignant à des causes atmosphériques, auront déterminé l'invasion du fléau.

Les bois défrichés, nettoyés, éclaircis à outrance, n'ont pu arrêter cet océan qui, jeté sur le sol à ciel ouvert, a tout renversé et détruit sur son passage.

Les chaussées, les digues ou levées, remparts habituels des habitans du Val, construites presque généralement en sable ou en terres sans consistance, n'ont pour déchargeoirs que les parties des rives qui sont de niveau avec le fleuve. Or, la plupart des chaussées, digues ou levées, desséchées jusque dans leur base la plus profonde, pendant plus de quatre mois, par un soleil de 30 à 36 degrés, du 22 mai au 1er octobre, n'ont pas été suffisantes pour résister à une crue dont on n'a encore vu aucun exemple (1) ; en outre, plusieurs de ces chaussées, percées à jour faute d'entretien autant que minées par l'excès de la chaleur, ont croulé à l'arrivée des premières eaux ; de là cette inondation presque sans limites,

---

(1) Sur un pignon de l'église de Saint-Nicolas-Saint-Mesmin, on avait gravé ce quatrain :

L'an mil cinq cent soixante-sept,
Du mois de mai le dix-sept,
En cette place et endroit
Se trouvèrent Loire et Loiret.

En 1789, le Val fut ensablé. La fécondité du sol, détruite, ne reparut, à force de labourage et d'engrais, que vers l'année 1806.

Le 8 décembre 1825, la Loire atteignit une élévation de 18 pieds et demi au dessus de l'étiage du pont à Orléans. Elle déborda la jetée de Saint-Pryvé et remplit en même temps le bassin du Loiret. Les communes de Saint-Pryvé, de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et une partie de celle d'Olivet, furent couvertes de plusieurs pieds d'eau. Les moulins du Loiret en eurent jusqu'au second étage.

dont toute la France s'occupe aujourd'hui de réparer les désastres. Mais, puisque la cause du mal est connue, n'est-il pas d'une évidence trop incontestable, malheureusement, que si le « *déboisement du pays côntinue, les » inondations deviendront encore plus irrésistibles et plus rui- » neuses ?* » Il y aura donc à s'occuper enfin et très activement des moyens efficaces d'*opérer le reboisement*, c'est à dire de créer un obstacle sérieux, nécessaire, indispensable à l'invasion des eaux. L'insouciance n'est plus tolérable de la part de l'administration, car elle amènerait les mêmes désastres. Nous venons, quant à nous, lui soumettre, ainsi qu'au génie civil, des observations sur la matière, qui sont le fruit d'une longue expérience, et nous espérons qu'elles seront jugées *pratiques et opportunes.*

MOYENS A EMPLOYER POUR PRÉVENIR ET ATTÉNUER LES RAVAGES DES INONDATIONS.

Le désastre est si grand que, les bonnes intentions et les projets pour y remédier ne manqueront pas ; nous sommes même certains qu'on n'aura que l'embarras du choix pour se fixer sur le meilleur plan de restauration du sol inondé et sur les grandes mesures à prendre pour éviter le retour de si épouvantables calamités.

Suivant nous, il faudrait, d'abord, ne faire que du provisoire jusqu'à ce qu'on ait sondé la plaie dans toute sa profondeur et *que l'on connaisse bien les localités*, ainsi que *leurs ressources*, mais un provisoire réfléchi et déterminé en conséquence des besoins de l'avenir, afin de faire tourner ces travaux préliminaires et les dépenses qu'ils nécessiteront au profit du travail définitif : alors il n'y aura plus à hésiter, il faudra se mettre à l'œuvre et procéder avec esprit d'ensemble dans un système préalablement bien arrêté.

On devra adopter, pour les travaux à exécuter, le devis dont le chiffre permettra de renfermer les fleuves dans les barrières qu'ils ne peuvent franchir sans répandre partout la dé-

solation et la ruine. Les populations auront pour gage de sécurité un plan qui offrira tous les élémens d'une étude parfaite des moyens qu'il importe d'employer pour obtenir cet immense résultat, moyens définitifs et permanens qui, non seulement se rapportent à l'exécution, mais encore à l'entretien, pour consolider un ordre de choses sur lequel il n'y ait plus à revenir.

C'est la grande question sur laquelle nous venons présenter aujourd'hui nos observations.

Nous sommes malheureusement dans une saison où, comme nous l'avons indiqué, l'on ne pourra faire, à compter du 1er janvier, que du provisoire; il est donc à désirer, pour éviter une dépense qui deviendrait plus tard inutile et s'épargner des travaux sans avenir, que ce provisoire se réduise à des bâtardeaux *fortement constitués;* à la fouille, transport et taillage des pierres; à l'abatage, transport et façon des bois à employer en pilotis ou autrement; en un mot, à un approvisionnement de chaux de bonne qualité, de ciment et de tous les matériaux nécessaires pour commencer les travaux dès le 1er mars prochain. On ne saurait entreprendre avec trop de précaution et de prudence des constructions qui exigent plus que toutes les autres *une solidité parfaite.*

Comme il y a de si nombreuses brèches à réparer et même à reconstruire à neuf, que plusieurs levées ou chaussées ont besoin d'être *fortifiées*, *rechargées*, *éperonnées*, *boisées*, et que beaucoup de champs sont couverts de quarante centimètres de sables, de pierres, d'arbres et de débris du naufrage, les bras manqueront non seulement à ces travaux de déblaiement, mais l'agriculture, ainsi que toutes les industries des rives de la Loire et de l'Allier, auront également beaucoup à souffrir, par la concurrence qu'elles se feront pour avoir des ouvriers.

Pour parer à cet inconvénient inévitable, le ministre de la guerre pourrait, sans aucun inconvénient (1) diriger sur

(1) Au besoin les gardes nationales suppléeraient à ce déplacement momentané.

les points qui ont le plus souffert, *quarante mille hommes* avec plusieurs compagnies du génie qui, en formant des endiguemens, feraient un cours pratique des travaux qu'ils doivent connaître. Il est hors de doute qu'avec ce puissant secours *et un sacrifice généreux en argent,* on parviendrait à construire des levées ou digues, des *déchargeoirs* à l'instar de ceux *du Nil*, dirigés sur de vastes fossés et rigoles, qui porteraient les eaux surabondantes sur les pentes des montagnes, dans les carrières abandonnées ou sur des terrains sans valeur, perméables, arides et glaiseux. Sur ces derniers, on pourrait même former des réservoirs d'irrigation comme en Egypte, partout où besoin serait, avec une solidité monumentale qu'il ne suffit pas d'admirer chez les Egyptiens et les Romains, mais qu'il nous importe, plus que jamais, d'imiter.

Les ministres de l'agriculture et des travaux publics pourraient profiter de cette occasion pour faire étudier les ressources d'irrigations locales, afin que le gouvernement, tout en réparant et construisant, ménageât et offrit des ressources aux propriétaires voisins qui voudraient profiter des avantages que leur fourniraient les prises et les échappées d'eau ménagées et dirigées à dessein dans l'intérêt de l'amélioration du sol et de l'augmentation de la production.

Nous croyons n'avoir rien de plus à dire sur le mode et les divers genres de constructions dont on se servira ; ce sera assez que le gouvernement prescrive à ses ingénieurs de se conformer, dans leurs travaux, aux meilleurs modèles en levées, chaussées, endiguemens et défenses contre l'irruption des eaux, et l'on pourra compter sur le zèle comme sur la haute capacité du génie français. Qu'il nous soit permis, cependant, au nom de notre vieille expérience forestière, d'engager messieurs les ingénieurs et constructeurs qui seront chargés de ces immenses travaux, de multiplier, autant que possible, les plantations autour des chaussées et des digues, en essences d'arbres arbustes et arbrisseaux, même en plantes herbacées vivaces, *à racines rameuses et traçantes*, qui s'ac-

commodent de presque tous les sols et positions (1).

Il est certaines essences qui présenteraient de très grands avantages sous ce rapport, et, sans vouloir ici en donner la nomenclature, nous recommandons particulièrement quelques saules : plusieurs espèces de ce genre rendront de véritables services dans cette circonstance. Certains de ces saules, pour les endiguemens, les chaussées et les levées, rappellent la fable du Chêne et du Roseau, ils plient et ne rompent pas. On ne saurait trop les propager, et d'autant plus qu'ils reprennent facilement de bouture ; rejetons des jets de racines, ils se rencontrent communément dans les terres fraîches et humides, sur le bord des rivières, des ruisseaux, etc. Dans d'autres endroits, où une garniture plus consistante devient nécessaire et où on a intérêt à faciliter le repeuplement par rejet ou par semence, on peut avoir recours à l'aune, à l'orme, quelquefois à l'acacia, au vernis du Japon, etc., suivant les terrains, en ayant le soin de régler la croissance par une exploitation *relative aux besoins de la situation.*

L'opinion générale et dominante aujourd'hui, qu'on peut appeler *vox populi, est que pour prévenir ou amoindrir les affreux ravages des inondations*, il faudrait arrêter, d'une part, les défrichemens des terrains en pente, et, d'autre part, reboiser ce qu'on a si imprudemment et presque sans

---

(1) *La Réforme*, dans son numéro du 15, s'exprime de la manière suivante sur l'utilité des plantations pour la conservation des digues et des chaussées :

« On a remarqué, à la suite de l'inondation, que partout où il y » a des arbres dont les racines sont touffues et traînantes, les le- » vées et les chaussées ont parfaitement résisté à l'action du tor- » rent. Cela s'observe notamment dans les chaussées qui entourent » les moulins de Saint-Mesmin. Cependant il existe un arrêté, » émané de l'administration des ponts et chaussées, qui interdit » formellement toute espèce de plantations sur les levées, et, en » effet, on peut remarquer que nulle part il n'y a d'arbres sur les » accotemens des levées. »

fruit déboisé depuis tant de siècles, en faisant *flamber la France*, ainsi que l'a dit l'historien Mezeray. Il faudrait aussi couvrir tous ces flancs escarpés des montagnes, ces terrains nus, qui sont abandonnés à leur production naturelle, et qui ne sauraient être garnis plus avantageusement par le moyen de toute autre culture. Pour nous, il y a certitude qu'en reboisant les montagnes, à l'effet d'y retenir les eaux et les neiges, on parviendrait sans doute à rendre les crues *plus longues à s'écouler*, mais moins fréquentes *et surtout plus faciles à maîtriser*, par conséquent peu désastreuses. Cet arrêt naturel des pluies torrentielles et des ravages de la fonte des neiges, que Dieu n'a pas placé en vain sur les montagnes des Pyrénées, de l'Auvergne, du Forez et des Alpes, *pour alimenter en été* la navigation, nos irrigations et nos fontaines, est plus nécessaire que jamais, non seulement pour conserver la richesse de nos vallées, mais aussi pour satisfaire à tous nos besoins et à toutes nos industries.

L'accroissement de la population et les progrès de la civilisation, chacun le sait, amènent nécessairement avec eux la destruction du sol forestier dans certains points où toute autre production, réalisable à des époques plus rapprochées entraîne le producteur et le propriétaire.

CAUSES DE LA DESTRUCTION DES BOIS ET DE LA NÉCESSITÉ DE RECONSTRUIRE LE SOL FORESTIER.

En Europe, depuis les effroyables pestes du XIV° siècle (1345 et 1349) et les ravages de la lèpre, ces deux maladies, indigènes alors, ont constamment perdu du terrain en France, parce que, depuis cette époque, *le comfortable* a pénétré dans nos mœurs et nos usages.

On a vu disparaître une grande partie de nos marais, nos étangs se convertir en prairies, nos habitations, mal distribuées et insalubres, céder la place à des maisons nouvelles, commodes, saines et élégantes ; mais en nous rendant plus propres et en nous logeant mieux, *le comfort* qui nous don-

nait des chemises en toile (1), du drap au lieu de peaux pour nous couvrir, a fait, il faut en convenir, une guerre d'extermination à nos forêts, et le bien-être des populations en a tellement accru le chiffre, que la France qui, dans sa circonscription actuelle, ne comptait, en 1700, que 17 millions d'habitans, en a aujourd'hui plus de 34 millions !...

Par un mouvement en sens contraire, les forêts, qui comprenaient encore, en 1400, 25 millions d'hectares, se sont réduites à 7 millions au plus, la plupart sur montagnes ou terrains *dédaignés par la culture;* or, nul doute maintenant pour personne que les bois disparaissent du sol au fur et à mesure de l'augmentation de la population.

Il est donc déjà bien tard pour commencer à prendre des mesures efficaces à l'effet de prévenir la destruction totale du peu de forêts qui nous restent, afin de ne pas s'exposer au sort de ces contrées d'Afrique et d'Asie, autrefois si riches et si peuplées, maintenant ruinées et désertes, *faute de bois* (2) !

La houille y suppléera, dit-on ?

L'Angleterre en a pour. . .	1,500 ans.
La Belgique pour.	1,000
La France pour.	500

Mais 500 comme 1,500 ans ne forment pas l'existence d'une nation, et il n'est pas difficile de remonter à deux

(1) En 1375, usage des fourchettes.

En 1400, premier usage des chemises en toile et des mouchoirs. Les dames portaient auparavant un petit bandeau sur la manche, sur lequel elles se mouchaient.

(2) Le bois est fort rare en Perse et se vend au poids; pour 4 à 5 sous on n'en a que 12 livres, tandis que 12 livres de viande ne coûtent que 20 sous.— En Égypte, il est aussi rare qu'à Bagdad; en Crimée, à Tangarock, dans l'Arabie-Heureuse, et dans beaucoup de pays, on n'a pas d'autre combustible que les excrémens des animaux mélangés de paille et séchés au soleil; il en est de même en quelques parties de la Bretagne et dans le voisinage de la Suisse, entre Grenoble et Briançon. (*Considérations sur les boutures des arbres forestiers*, par Loiseleur des Longchamps, page 56.)

mille ans, époque précise où les Romains ont porté le premier coup de hache et l'incendie dans les forêts des Gaules, respectées alors par nos pères comme l'asile des dieux !

Maintenant, personne n'ignore qu'une contrée n'est plus habitable quand elle est privée de combustible, surtout lorsqu'un pays est situé, comme la France, sous des influences atmosphériques qui font du bois un objet *de nécessité absolue* pour se mettre à l'abri de l'humidité, du froid, et satisfaire aux premiers besoins de la vie (1).

Avant, pendant et après cette universelle inondation dont toute la terre a gardé le souvenir et la trace, *sous le nom de déluge*, on voit, dans les saintes Ecritures, que les hommes ont toujours placé le bois au premier rang des besoins publics les plus indispensables, et les eaux, qui en sont pour ainsi dire la conséquence, au second rang. C'est par cette considération que nos premiers rois, nos législateurs anciens et nouveaux, dans leurs lois et ordonnances, n'ont jamais séparé les forêts des eaux (2), parce qu'il est bien certain que pour avoir de l'eau, il faut des bois, *dans toute leur nature*, bien aménagés et exploités avec sagesse et prévision.

Or, dans la pénurie qui nous menace, il ne faut pas oublier que l'harmonie qui devait régner entre les bois et les autres propriétés se détruit chaque jour. Aussi l'on doit s'attendre à de cruelles calamités qui fondront sur nous en proportion des quantités de bois qui seront défrichées.

Pendant l'été l'eau manquera, en automne on aura des pluies torrentielles comme sous les tropiques, sans en avoir les absorbans (3) ; au printemps, *la fonte des neiges*, précipitée par les eaux du ciel et sans obstacles dans son cours, occasionnera de terribles débordemens qu'à tout prix il faut se hâter de prévenir.

Nous ne contestons pas qu'il y a toujours eu des crues et

---

(1) Le célèbre agronome Olivier de Serres, en 1569, plaçait le bois au dessus de l'eau. 2e volume, page 558.

(2) Olivier de Serres, 2e volume, page 527.

(3) Quarante degrés de chaleur et d'immenses forêts vierges.

des débordemens qui ont entraîné des sinistres plus ou moins terribles, mais aucuns n'ont été aussi destructeurs que celui d'octobre dernier.

Les débordemens les plus extraordinaires de la Loire sont ceux de 1414, 1428, 1567, 1570, 1586, 1608, 1641, 1707, 1710, 1713, 1789, 1790, 1804, 1825 (1). On voit, par cette énumération des principaux débordemens de la Loire, que plus on avance dans la destruction du sol forestier, plus ces fleaux se renouvellent, plus ils sont funestes.

En effet, on compte seulement deux grandes crues dans le xve siècle, autant dans le xviie, tandis qu'il y en a eu trois dans le xviiie, et que nous sommes déjà à la quatrième du xixe, quoique nous ne soyons pas encore arrivés à la moitié de ce siècle. On ne peut vraiment plus nier, aujourd'hui, que sans la fameuse ordonnance de Louis XIV, celle de 1669, qui rétablit l'ordre dans les forêts, l'état de nos bois serait encore plus déplorable!

On peut en juger par les départemens des Landes, de l'Ariége, des Pyrénées-Orientales, des Basses-Alpes et d'autres contrées, où cette ordonnance salutaire n'a pu s'exécuter, *en raison des circonstances politiques.* Il suffit de voir l'état misérable des anciennes forêts de ces pays, pour vouloir qu'on les reboise sans délais, état prévu depuis long-temps par nos plus célèbres économistes et nos plus grands agronomes (2).

CONCLUSION.

Pour apprécier, au surplus, les résultats effrayans du triste tableau que nous avons offert de la décadence du sol forestier, il suffit de jeter les yeux sur les ravages incessans causés par les coupes de nettoyages, les élagages *en plein bois,* les coupes claires, par expurgades, les exploitations sans ordre, en temps de sève et au mépris des plus simples

(1) Les plus considérables sont ceux de 1567, 1789 et de 1825.

(2) Bernard Palissy, Olivier de Serres, Sully, Colbert, Malesherbes, Thoin, etc.

principes de la physiologie végétale, par la diversité d'opinions sur une culture aussi simple que celle des bois, par des hérésies insoutenables, etc., etc., fruits en partie de notre indifférence ou de notre ignorance en sylviculture, et principalement de la fausse application des théories mal comprises et appliquées sans considérations préalables. Qu'on ajoute à ces principes de ruine, la division et la subdivision des propriétés plaçant les bois dans les mains de spéculateurs, puis dans celles du petit propriétaire qui, par calcul, et souvent *par des besoins impérieux*, arrachera infailliblement, en peu d'années, la dernière racine du sol forestier (1) tombé dans ses mains; les bois ne pouvant véritablement être conservés que par l'Etat, les communes, les établissemens publics, les grands propriétaires, ou par des corporations riches, comme les caisses d'assurances et les banques nationales, qui ont un intérêt spécial à présenter au public des gages impérissables pour l'avenir.

Or, la conservation des bois est, on ne peut trop le répéter, la meilleure digue qu'on puisse opposer aux inondations.

Le paysan, l'homme le plus simple, ne sait-il pas aujourd'hui, que les eaux sont condensées par les feuilles et les branches des arbres à mesure qu'elles viennent à y tomber, et que, se trouvant brisées et recueillies naturellement par ces avant-gardes de la végétation, puis par les troncs, la mousse, le lierre et l'herbe, en un mot par toutes les plantes et les arbustes qui tapissent les forêts, ainsi arrêtées ou suspendues dans leur cours, elles sont en quelque sorte forcées de s'infiltrer dans le sein de la terre, aidées *par le tracé des racines des arbres* et même à travers les pierres perméables qui nous représentent celles de nos fontaines filtrantes? Aussi les sources sont-elles très communes dans les

---

(1) Les bois, pour être conservés, doivent appartenir surtout aux gens de *main-morte;* les plus belles forêts de M. le comte Roy, comme beaucoup d'autres, seront défrichées un jour, dans leur cent millième partie, par un cultivateur, pour y suivre telle ou telle autre culture.

montagnes boisées, particulièrement quand le sol est granitique.

La nature n'a rien fait en vain; les épines, les genêts, les herbes, les ronces, le lierre, la fougère, la bruyère, les houx ont leur utilité dans les jeunes taillis en ce qu'ils les protégent dans leur enfance et que, vieux, ils leur lèguent en mourant leurs corps comme engrais; en outre, ils neutralisent les terribles effets des pluies torrentielles, en les dirigeant sur les troncs des arbres dont les racines servent de fil conducteur aux eaux pluviales pour alimenter les sources, les fontaines, les ruisseaux et les rivières (1).

Ne sortant des forêts que pour les défendre, la plume en main, nous sommes plus pénétrés que personne de la nécessité urgente qui se manifeste aujourd'hui, de s'en occuper plus que jamais; aussi répéterons-nous à satiété, qu'il faut créer sans retard, en exécution des lois et ordonnances (2), des *crèches arboricoles* ou pépinières mobiles, presque dans chaque commune, et de placer l'école supérieure forestière *en pleine forêt*, à laquelle on donnerait, comme annexes, des *écoles secondaires* dans les régions de France les plus boisées, pour créer des forestiers pratiques, expérimentés, et parce qu'il s'agit d'une science *où tout gît dans une pratique extrêmement facile à saisir*, que l'on complique à force de vouloir la rendre *précieuse* et inintelligible.

La grande institution qui seule peut régénérer les forêts de France, devrait être, comme l'école de droit, *sans*

---

(1) Il y a quelque chose d'admirable dans les dispositions prises par la nature, qui ne fait rien d'inutile; ainsi les bois morts, les mort-bois, les feuilles, les herbes et les autres parasites des forêts, généralement d'une vie éphémère, forment l'engrais forestier. Or, si l'on prend toujours dans un bois, si on n'y laisse ni branches mortes, ni genêts, ni ronces, ni épines, ni herbes qui, en pourissant sur place, font fumier, on l'épuise, on le réduit en broussailles et en friches improductives,

(2) Ordonnance du roi, 1er août 1827, n. 8759.

privilèges; les élèves obtiendraient des degrés, mais non des positions assurées au préjudice souvent du mérite et de la science pratique, relégués dans les plus humbles fonctions.

Nous voudrions, en outre, des écoles secondaires d'élèves-gardes (1), qui se renouvelleraient en entier après *deux ans* d'exercice, temps suffisant pour former un sylviculteur et un administrateur de forêts. C'est dans cette pépinière de jeunes gens de dix-huit à vingt-deux ans, qu'on pourrait choisir de véritables forestiers, hommes de pratique, pour le reboisement de la France. C'est par leur expérience *dans les travaux forestiers* et leurs soins éclairés, qu'on parviendrait certainement à semer, bouturer ou planter tous les terrains en friches, même les rives inoccupées de nos chemins de fer, de nos canaux et de nos rivières, enfin tous les points où le bois, loin de nuire, ne pourrait que sauvegarder les bords de nos rivières et fleuves, et favoriser nos cultures, nos prairies et pâturages, en leur procurant des pluies ou de fraîches rosées, surtout dans les saisons où tout périt faute de ces premiers élémens de la végétation.

En résumé, dans la grande et immense question que nous avons essayé de traiter, nous appelons la puissante intervention des économistes et celle des deux chambres qui vont s'assembler. Certes, si l'horrible fléau qui vient de dévaster les plus riches contrées de la France, n'a prouvé que d'une manière trop invincible qu'on ne pouvait plus différer de décréter légalement *la réorganisation de notre sol forestier*, c'est un devoir devenu impérieux depuis les derniers désastres, et dont il est impossible que nos législateurs ne se préoccupent pas dès leur prochaine session (2).

Sans aucun doute, jamais question économique, d'un intérêt plus général et plus actuel, ne se sera présentée à la déci-

(1) Loi du 1er août 1827.

(2) La loi sur les défrichemens expire le 22 mai prochain.

sion des chambres que celle de l'avenir de nos forêts ; les conserver et maintenir les eaux de nos fleuves dans leurs lits, on peut dire qu'il y a là une même et absolue nécessité !

J.-B. THOMAS,
Directeur du Moniteur des Eaux et Forêts.

TRAITÉ GÉNÉRAL

DE STATISTIQUE, CULTURE ET EXPLOITATION

DES BOIS,[1]

PAR M. J.-B. THOMAS.

L'avis des meilleurs praticiens et les encouragemens les plus honorables ont marqué la place de cet ouvrage ; c'est un travail que nous consultons souvent, et dont l'utilité nous paraît de jour en jour plus indispensable. Nous pouvons le répéter après tant d'hommes spéciaux, ce livre est écrit pour les propriétaires, les exploitans de bois, les architectes, les maîtres de forges, les agens d'affaires et tous les hommes dont les études se rattachent aux intérêts forestiers. Les tableaux qui s'y trouvent annexés contiennent les plus petits détails relatifs aux estimations, à l'administration et à l'exploitation des forêts et même du plus mince buisson. On y trouve les tarifs du cubage des bois, et les instructions les plus nécessaires sur les flottages et le transport des bois ; enfin un extrait entier du Code forestier, et d'autres documens pratiques d'un choix éclairé et d'une utilité constante.

(1) Deux vol., 15 fr., chez l'auteur, 13, rue de Monceau ; à la librairie de madame veuve Bouchard-Huzard, rue de l'Eperon, n. 7 ; à la librairie agricole de Dusacq, 26, rue Jacob.

On s'abonne au MONITEUR DES EAUX ET FORÊTS et au JOURNAL DE L'APPROVISIONNEMENT DE PARIS RÉUNIS, *à tous les Bureaux de Messageries* ;

A Paris, chez M. Jullien, libraire, 27, quai des Grands-Augustins ; — chez Parisse, graveur-lithographe, 3, place des Victoires ; — et au domicile du Directeur, 13, rue de Monceau-du-Roule.

PARIS. — Imprimerie d'É. PROUX et Cᵉ, rue Nᵉ-des-Bons-Enfans, 3.

